



LIVRET D'ACCUEIL

Le SIHP

Syndicat des Internes des Hôpitaux de Paris

Nous sommes un **syndicat professionnel** qui a pour but de défendre les droits des internes de toutes spécialités, à l'exception de la médecine générale représentée par le SRP-IMG.

En effet, être apprenti médecin, dans un univers hiérarchisé avec ses traditions hospitalières peut s'avérer compliqué. Bien qu'étudiant hospitalier, nous avons également des **droits** et des **devoirs**, encadrés par une législation bien définie.

Composé d'internes **élu·e·s, tou·tes bénévoles**, le SIHP est là pour t'aider. Nous travaillons de concert avec notre attachée de direction, Aude de Loynes, qui permet d'assurer une permanence quotidienne et de mener à bien les travaux du syndicat.

Enfin le SIHP est une organisation non-partisane et non-religieuse. Nous organisons un dialogue constant avec le **Bureau des internes (BDI)** de l'APHP, l'**Agence régionale de santé (ARS)**, les doyens, les coordonnateurs, les internes référent·e·s de spécialité, ou encore les élu·e·s d'Île-de-France. Nous sommes également en lien étroit avec d'autres représentants d'internes: ISNI, SRP-IMG, PEPS...

ATLAS

Le SIHP est présent lors des **commissions d'agrément et de répartition des stages**. Il s'assure, en lien avec les internes référents de chaque spécialité, du bon encadrement dans les stages, et veille à ce que soient fermés les postes qui ne sont pas formateurs ou dangereux pour l'interne. Il vérifie également que l'offre est suffisante, conformément à la réglementation, c'est-à-dire supérieure ou égale à **107% du nombre d'internes choisissant leur stage** (taux d'inadéquation).

Lors de ces commissions, le SIHP s'appuie sur les évaluations de stage et les retours d'internes. Les évaluations de stages se font sur la **plateforme Atlas que le SIHP a développée**. Elles sont **anonymes**.

Une note de stage est calculée automatiquement en fonction du respect ou non du temps de travail, des repos d'astreintes/gardes, demi-journée de cours, demi-journée de formation, etc. Une note subjective est également attribuée par l'interne, en plus des commentaires écrits.



BDI de l'APHP

En cas de **problématique administrative**, tu peux joindre le bureau des internes (BDI) de l'APHP à l'adresse bdi.aphp.sap@aphp.fr avec en objet NOM - Prénom - n° APH - Intitulé de la demande.

Ce bureau est composé de gestionnaires dont l'activité est dédiée au traitement des dossiers des internes franciliens. Il n'a pas de lien avec le SIHP qui est un syndicat géré par des internes bénévoles.



Le Bureau des Internes et des Praticiens étrangers en formation

Organigramme

Responsable du service
Marlène LEPAGE
marlene.lepage@aphp.fr

Vos interlocuteurs,

Si votre demande concerne :

Gestion administrative et
Paie des Internes

Patricia VAN SETERS
patricia.van-seters@aphp.fr
01.40.27.41.04

Stage ambulatoire
Concours de la Médaille
Contrat Année de recherche

Vanessa GUE
vanessa.gue@aphp.fr
01.40.27.52.22

Disponibilités
Stages hors-subdivision /
DROM-COM / à l'étranger

Josyane EYENGUE
bdi.stagehorssubdivision@aphp.fr
01.40.27.42.72

Praticiens étrangers en
formation -
Partenariat Logement - CIUP

Patricia IWAN
01.40.27.52.26

Stagiaires associés
Isabelle DUBI
01.40.27.30.57

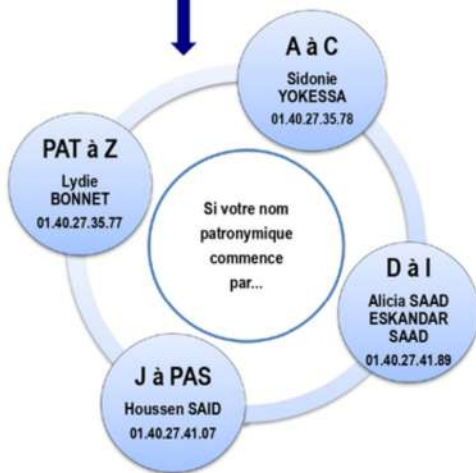
bdi.praticiensetrangers@aphp.fr

Pour toutes questions relatives à votre dossier :

bdi.aphp.sap@aphp.fr

Fax : 01.40.27.44.95

Adresser votre demande par email exclusivement en
mettant **en objet** : Nom - Prénom - n° APH - intitulé de votre
demande



Memo : il est impératif de transmettre au Bureau du Personnel Médical de votre établissement d'affectation **ET une copie au Bureau des Internes** :

- vos congés annuels
- vos arrêts maladies

Quelques infos sur tes droits...

Temps de travail :

Article R. 6153-2 du Code de santé publique

- base de 10 demi-journées par semaine
- Cela correspond à 8 demi-journées en stage et 2 demi-journées de formation hors stage pouvant être regroupées. L'une de ces demi-journées est décomptée du temps de travail effectif car sous la responsabilité du coordinateur de D.E.S.
- Maximum 48h/semaine lissé sur 3 mois, incluant gardes, astreintes, etc.

Gardes :

- tout dossier doit être séniorisé... même aux urgences !
- une ligne de garde c'est 6 internes minimum ! En dessous, le tableau doit être complété par des séniors si nécessaire sinon laissé vacant

Astreintes :

Des demi-journées de présence à l'hôpital sont parfois demandées pour assurer la continuité du service.

Le samedi matin, elles font partie des obligations de service mais doivent être compensées par une demi-journée off si 8 demi-journées ont déjà été passées en stage.

Toute autre demi-journée de présence (samedi après-midi, dimanche, jour férié) est considéré comme une garde dans le service et rémunérée une demi-garde par demi-journée.

Pour rappel une garde de 12h correspond à deux demi-journées et une garde de 24h à quatre demi-journées)

... et tes devoirs

Devoirs de l'interne :

Article R6153-2, R6153-3 et R6153-6 du Code de santé publique

- permanence des soins jusqu'à l'horaire de relève de la garde
- transmission précises à la garde des dossiers les plus importants
- faire sénioriser ses dossiers, même aux urgences et surtout en phase socle !
- toute absence en stage non prévue (congrés) ou justifiée (arrêt maladie) peut être considérée comme un abandon de poste et soumise à des sanctions disciplinaires

- en cas d'impossibilité d'exercer une garde : tu en informes rapidement ton service puis la direction des affaires médicales et les responsables de la liste de garde
- En cas de raison dépendante de ta volonté, il est préférable que tu trouves un remplaçant afin d'éviter un tirage au sort
- En cas de raison indépendante de ta volonté (arrêt maladie, décès ou fin de vie d'un proche, naissance, enfant malade...) tu n'es en aucun cas tenu·e de trouver un·e remplaçant·e pour ta garde. Si les internes doivent participer à la permanence des soins, ils n'en sont pas responsables

Redflags

Pense à nous alerter si

- Moins de 6 internes pour une ligne de garde
- Non-respect des demi-journées de formation (équivalent à 2 par semaine lissées sur 3 mois, y compris durant les congés : 24 journées par semestre environ)
- Séniorisation insuffisante : les stages de phase socle sont dans des terrains agréés avec un niveau d'encadrement important
- Horaires de stage dépassant les 48h/sem (harmonisé sur 3 mois)
- Demi-journées de continuité de service le week-end (souvent dites "astreintes") non rémunérées et non récupérées sur la semaine.
- Signes de violences sexistes et sexuelles sur ton lieu de stage ; nous avons fait une fiche explicative sur notre site pour mieux les repérer.

Check-list de début de stage

- Faire sa **demande d'indemnités de transport** sur démarches.addulact.org
- Adhérer au SIHP** sur atlas.sihp.fr
- Finir de **s'inscrire à la fac** si ce n'est pas encore fait
- S'inscrire sur la **communauté WhatsApp** correspondant à ton hôpital d'affectation



Contacts

Pour toute sollicitation

- **sihp@sihp.fr** (en journée, la semaine, pour tout problème matériel, démarche administrative ou commerciale)
- **06.98.55.20.95** aux heures d'ouverture (9h - 17h).



sihp.fr



Syndicat des Internes des
Hôpitaux de Paris



[sihp_paris](https://www.instagram.com/sihp_paris)



SIHP - Syndicat des Internes des
Hôpitaux de Paris

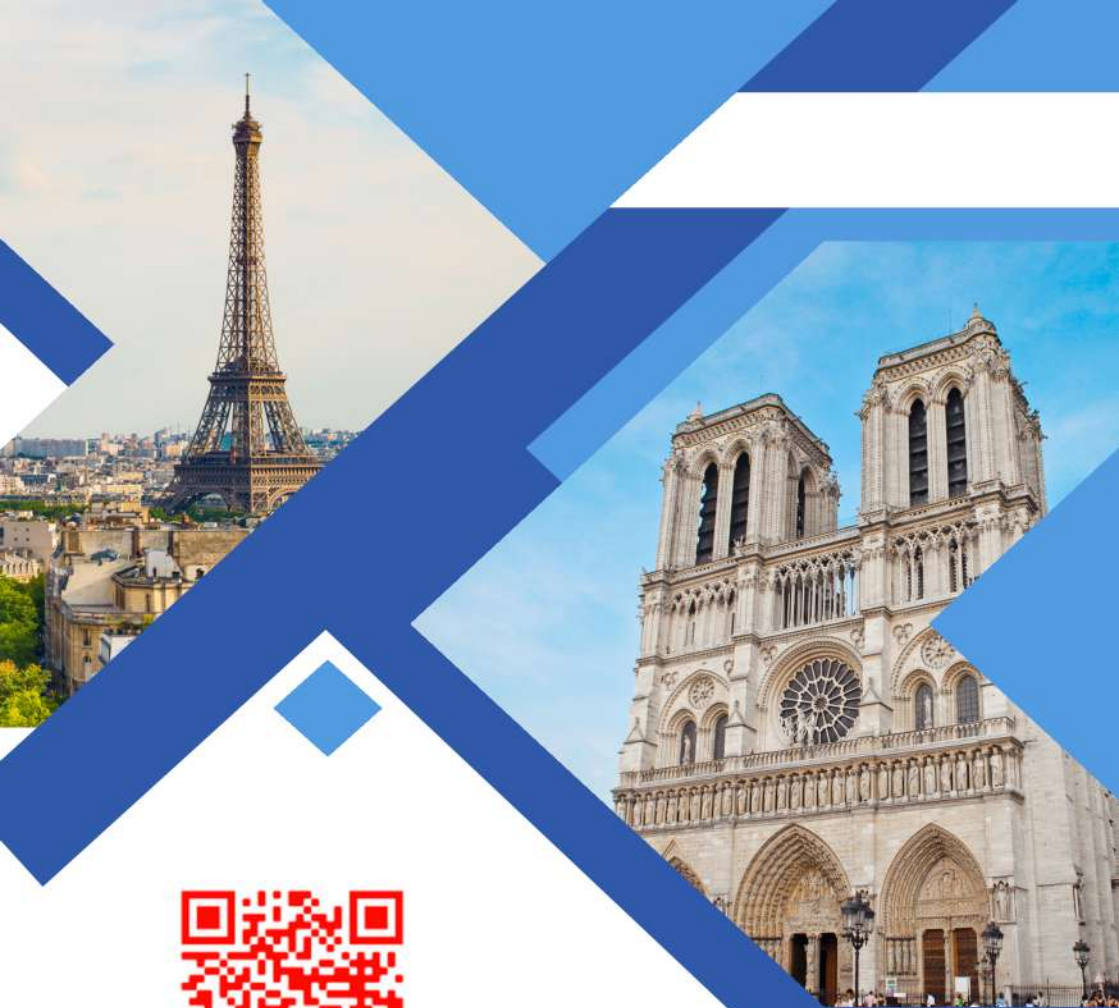
Plateforme d'évaluation des stages,
Atlas, accessible à tous pour le dépôt
d'évaluations et seulement aux
adhérents pour la consultation des
avis.

En cas de détresse morale ou psychique, tu peux joindre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un membre du SOS SIHP vous répondra dans les 24 heures à l'adresse suivante : **sos@sihp.fr**

Le réseau **SOS SIHP** implique des services volontaires sur plusieurs sites en Île-de-France et garantit aux internes une **prise en charge anonyme et gratuite**.

Cette adresse mail est exclusivement réservée aux problèmes nécessitant une intervention urgente. Toute autre sollicitation doit être adressée au sihp.

Tu retrouveras d'autres contacts dans notre **dossier sur le burn-out et la souffrance au travail**.



ADHÈRE AU SIHP !

Et si tu veux rejoindre le syndicat, ou nous rencontrer par curiosité, la prochaine réunion de comité le 06/11 à partir de 19h00 au 8, rue des fossés St marcel, 5e arrondissement.